

Résidence alternée, parent n'exercant pas l'autorité parentale (A)

Par **Lawdrey**, le 14/12/2017 à 23:02

Bonjour,

Un parent n'exercant pas l'autorité parentale peut-il demander une résidence alternée?

Si non sur quels fondements ?

Par **Camille**, le 15/12/2017 à 07:47

Bonjour,

Avec si peu de renseignements, la réponse la plus simple est : pourquoi pas ?

Autorité parentale et garde alternée sont deux sujets indépendants et, de toute façon, ce sera le JAF qui décidera en fonction des situations de circonstance.